



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 25 mars 2022

N° 2022-187

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2022-187

RER métropolitain - Convention de financement de l'étude régionale ' Plan de Transport ferroviaire et Matériel Roulant ' - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le service de transport TER Nouvelle-Aquitaine a connu avant la pandémie une croissance importante de son trafic (+10%/an sur le périmètre autour de Bordeaux, notamment sur la ligne d'Arcachon). Par ailleurs, les renforts de circulation mis en place en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du RER en 2021 et qui se poursuivent en 2022 doivent participer à rétablir le niveau de trafic et à enclencher une nouvelle dynamique d'augmentation de l'usage du train sur l'ensemble des gares desservies.

En parallèle, la Région Nouvelle-Aquitaine porte des projets de développement d'offre autour de plusieurs étoiles métropolitaines, au premier rang desquelles celle de la Métropole bordelaise, mais également autour de La Rochelle ou encore Bayonne. Pour mémoire, l'ambition de la feuille de route du RER Métropolitain prévoit la mise en œuvre à l'horizon 2028 d'un cadencement à la demi-heure des TER omnibus, avec au préalable une montée en charge progressive du renfort de service au gré de la concrétisation des opérations d'aménagement d'infrastructures.

Pour réussir la mise en place de tous ces trains, le service TER de Nouvelle-Aquitaine doit augmenter sa capacité de transport via l'acquisition de nouvelles rames de TER. Afin de répondre à cet enjeu, la Région a souhaité engager une étude d'ingénierie dite de « Plan de Transport ferroviaire et Matériel Roulant » afin de mettre à jour la stratégie régionale de gestion du matériel roulant, et également identifier les besoins en achat de nouvelles rames.

En particulier, il s'agit :

- d'établir un plan de transport, année après année, de 2022 à 2030, et d'en évaluer le coût et les modalités ;
- d'évaluer, pour plusieurs hypothèses, le nombre de rames nécessaires par type de matériel ;
- de questionner le découpage par lots de lignes de transport actuel décrit dans la convention TER Nouvelle-Aquitaine en cours, en proposant notamment un découpage optimisé sur le périmètre du RER M, et d'évaluer l'impact de cet allotissement sur le plan de transport, le besoin de parc et la maintenance, ainsi que les modalités d'exploitation et des conditions spécifiques d'utilisation des rames dévolues au RER Métropolitain.

Deux horizons temporels sont identifiés : un horizon cible à 2028, pour la mise en service complète du RER Métropolitain, et un horizon intermédiaire à 2025 pour traiter une problématique de suroccupation des rames et offrir des paliers de renforts supplémentaires à ceux qui auront pu être mis en place à partir de 2021 et 2022.

Le périmètre géographique du RER est aussi identifié comme un « lot » potentiel dans la gestion du service TER régional, ce qui ouvre la porte à sa gestion de manière spécifique, voire à une mise à la concurrence ultérieure.

Au regard des enjeux pour le RER Métropolitain, il est donc proposé que la Métropole participe techniquement et financièrement à l'étude régionale « Plan de Transport ferroviaire et Matériel Roulant », spécifiquement pour la partie qui concerne le périmètre du RER Métropolitain, au travers d'une convention de financement annexée à la présente délibération.

La prestation d'étude commanditée par la Région comprend une part forfaitaire de 444 900€ HT, dont une part dévolue au RER de **206 295€ HT** sur laquelle la Métropole est appelée à financer la moitié, soit 103 147,50€ HT, l'autre moitié étant prise en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine. A cette part d'étude forfaitaire s'ajoute une part d'études optionnelles dans un maximum de 100 000,00€ HT, à nouveau équirépartie entre Métropole et Région, soit 50 000,00€ HT chacun. Ces études optionnelles permettront de tester les effets sur le matériel roulant de stratégies alternatives en termes de service, de programme d'aménagement d'infrastructures, ou de choix de matériel roulant, et dont la consistance et la commande seront décidées en comités de pilotage auxquels la Métropole siégera. La participation totale de la Métropole s'élève donc au maximum à 153 147,50€ HT au titre de la convention de financement.

La durée de conventionnement est de 48 mois afin de couvrir l'étude forfaitaire dont la durée prévisionnelle est de 12 mois, ainsi qu'un délai supplémentaire permettant de mener les études optionnelles.

	Clé de répartition %	Besoin de financement (Euros courants HT)
Région Nouvelle-Aquitaine	50,0 %	153 147,50 €
Bordeaux Métropole	50,0 %	153 147,50 €
TOTAL	100,0 %	306 295,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du Code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de travailler avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur la définition des besoins en matériel roulant du RER Métropolitain et sur la stratégie de gestion du parc,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer l'étude Plan de Transport ferroviaire et Matériel Roulant de la Région Nouvelle- Aquitaine, sur son volet spécifique au RER Métropolitain.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions de financement correspondantes et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer les dépenses au budget principal, sur le chapitre 204, article 2324, fonction 852 du budget 2022 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	Madame Claude MELLIER